

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

**Présent(s) :** Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Albert LE GALL, Loïc COUSTANS  
Annaïck COTTEN-BIANIC, Valérie RANNOU quitte la séance à 21h20,  
Paméla PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Olivier LANNUZEL,  
Léna LE BRIS, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET,  
Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Carine LE NAOUR, Jean-Michel LE  
NAOUR, Charles DERVOËT, Fabien CARON

**Absents ayant donné pouvoir :**

Stéphan GUIVARC'H a donné pouvoir à Loïc COUSTANS  
Isabelle NOHAÏC a donné pouvoir à Jean-Michel LE NAOUR  
Valérie RANNOU a quitté la séance à 21h20 et a donné pouvoir à Léna  
LE BRIS

**Est nommé secrétaire de séance :** Annaïck COTTEN BIANIC

**Date de la convocation :** 6 avril 2018

---

**DELIBERATION N° 2018/02/22**

**OBJET : Approbation de la révision allégée n°1 du PLU**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2016 prescrivant la révision allégée n° 1 plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 4 mai 2017 du conseil municipal arrêtant le projet de révision allégée n° 1 plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu l'arrêté municipal n° 2017 -25 en date du 25 octobre 2017 prescrivant l'enquête publique de la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas d'ajustements à la révision allégée n°1 du PLU,

Considérant que la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme tel qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le

ID : 029-212900492-20180412-DELIB20180222-DE

Décide d'approuver la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,

Dit que, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme approuvé est tenue à la disposition du public en mairie d'Elliant,

Dit que la présente délibération sera exécutoire après sa réception par le préfet du Finistère et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 12 avril 2018,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 16 avril 2018,

Le Maire,  
René LE BARON

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Elliant, Finistère. The seal features a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE D'ELLIANT' at the top and 'Finistère' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the seal.